

Image not found or type unknown



Conséquences d'une revente loi de robien

Par **Dolores_old**, le **28/11/2007 à 15:40**

Bonjour,
Nous avons fait l'acquisition d'un appartement dans le cadre de la loi de Robien en 2003. Est-il possible de le revendre avant les 9 ans conseillés ? Si oui, quelles sont les conséquences, notamment au niveau fiscal ?
Merci beaucoup pour vos conseils.